

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

· **Code du produit:** 205695, 215695, 215650-560, 215654, 215660-560

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Standard liquide teinté pour calibrage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstr. 8-12
DE-44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0) 231 945100
e-Mail: sales@tintometer.de

Service chargé des renseignements :

e-mail: produktsicherheit@tintometer.de
Département "sécurité des produits"

Contact pour les informations techniques:

Service Technique
e-mail: technik@tintometer.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Poison Center Berlin, Germany
phone: 0049-30 30686 790

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE:**

R10-67: Inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

A des effets narcotisants.

2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS02, GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 1)

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
- P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

* SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description : Mélange de solvants.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 67-63-0	2-propanol	10-20%
EINECS: 200-661-7	☒ Xi R36; ☒ F R11	
Numéro index: 603-117-00-0	R67	
☒ Flam. Liq. 2, H225; ☒ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336		

REACH - substances pré-enregistrées Tous les éléments sont REACH pré-enregistrés.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau.
- après contact avec les yeux :
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (15 min). Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion :
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:
irritation
après inhalation:
engourdissement
vertiges
toux
en cas d'ingestion:
état malade
vomissement
- Risques: Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

- Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- Porter un vêtement de protection totale

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 2)

· Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

* SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.
Ne pas utiliser de fûts en métal léger
· Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Protéger contre les effets de la lumière

· Température de stockage recommandée : 20 °C +/- 5 °C (environ 68°F)

· Classe de stockage : 3

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

67-63-0 2-propanol (10-20%)

VME (France)	Valeur momentané: 980 mg/m³, 400 ppm
--------------	--------------------------------------

· Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel :

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni inspirer

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 3)

Avant le début du travail, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants

· **Protection respiratoire :**

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre A

· **Protection des mains :**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

Porter des gants en cas de rupture / fuite.

· **Matériau des gants**

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,11$ mm

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

· **Protection des yeux :** Lunettes de protection.

· **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

* SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : rose

· **Odeur :** genre alcool

· **valeur du pH à 20 °C:** 8,2

· **Point de fusion :** non applicable

· **Point d'ébullition :** 82 °C

· **Point d'éclair :** 32 °C (DIN EN ISO 13736)

· **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Inflammable.

· **Limites d'explosion :**

inférieure : 2,0 Vol % (2-propanol)

supérieure : 12,0 Vol % (2-propanol)

· **Densité à 20 °C:** 0,976 g/cm³

· **Densité de vapeur.** Non déterminé.

· **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : entièrement miscible

· **Teneur en solvants :**

solvants organiques < 20 %

eau : < 85 %

Teneur en substances solides : < 1 %

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **Réactivité**

· **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **Possibilité de réactions dangereuses**

Dégagement de peroxydes

Formation de mélanges gazeux explosibles au contact de l'air

· **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Matières incompatibles:**

métaux alcalins

acides

zinc

les métaux légers

agents d'oxydation

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 4)

- **Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
voir paragraphe 5

* SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant la toxicité de ce produit / de préparation.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5045 mg/kg (rat) (RTECS)
	LDLo	3570 mg/kg (hmn) (RTECS)
Dermique	LD50	12800 mg/kg (rabbit) (RTECS)
Inhalatoire	LC50	30 mg/l/4h (rat)
		16000 ppm/8h (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** faibles irritations possible
- **des yeux :** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Vapeurs étourdissantes.
Outre des irritations locales, apparaît essentiellement un effet narcotisant lors de l'inhalation de fortes concentrations, avec risque d'une paralysie respiratoire centrale.
L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent de états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** aucunes autre données disponibles

* SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

67-63-0 2-propanol

EC50	13299 mg/l/48h (Daphnia magna)
	3010 mg/l (Daphnia magna)
	NOEC: 757 mg/l
LC50	1400 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (ECOTOX)
	9640 mg/l/96h (Pimephales promelas) (Lit.)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications :

Nous ne disposons pas de données quantitatives concernant l'effet écologique de ce produit.
Les indications suivantes concernent les composants individuels de la préparation.
CAS 67-63-0: 95% / 21 d (MERCK OECD Screening Test)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Comportement dans des compartiments de l'environnement :

67-63-0 2-propanol

log P(o/w)	0,05 (.)
------------	----------

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 5)

· Effets écotoxiques :

· Toxicité sur les algues:

67-63-0 2-propanol

IC50 > 1000 mg/l/72h (Desmodesmus subspicatus)
(IUCLID)

· Toxicité sur les bactéries: CAS-No. 67-63-0: Photobacterium phosphoreum EC50: 22000 mg/l/15 min Microtox-Test MERCK

· Protozoaires:

67-63-0 2-propanol

EC5 4930 mg/l/72h (Protozoaires)

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB aucunes autre données disponibles

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

16 05 06 produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· 14.1 No ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN1993

· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

· ADR

1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (pas visqueux)
(ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE))
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (ISOPROPANOL)

· IMDG, IATA

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

3

· IMDG, IATA



· Class

3 Liquides inflammables.

· Label

3

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Polluant marin :	non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
· Indice Kemler :	Attention: Liquides inflammables. 30
· No EMS :	F-E,S-E
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	
	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

* SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant
- **VOC CEE:** 826,4 g/l
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.08.2014

Numéro de version 35

Révision: 14.08.2014

Nom du produit: Verification Standard 560 nm / Reference Standard pH 7,5

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

(suite de la page 7)

. Sources.

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances)
IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)
CSST (Service du répertoire toxicologique)

. * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR
